



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P437\_2022**

**Date : 24/11/2022**

**OBJET : Étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une ou plusieurs  
légumeries-conserveries**

### Exposé

Une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 21 juin 2022 afin de conclure un marché public de prestations intellectuelles relatif à une mission d'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une ou plusieurs légumeries-conserveries sur le territoire.

4 plis électroniques ont été déposés dans le délai imparti.

Le marché est décomposé en deux tranches comme suit :

- Tranche ferme dans laquelle le prestataire devra proposer un rapport écrit et graphique présentant l'état des lieux, l'analyse de l'offre agricole réelle et la demande en restauration collective et concluant sur une proposition relative à l'opportunité de ce projet.
- Tranche optionnelle dans laquelle le prestataire devra aider les collectivités à déterminer la faisabilité de l'outil selon trois aspects :
  - Portage juridique, gouvernance et mode d'exploitation,
  - Locaux disponibles ou pouvant faire l'objet d'une réhabilitation,
  - Coûts estimatifs des différents scénarios possibles.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de signer le marché public pour un montant de 31 200 € HT soit 37 440 € TTC, dont 13 050 € HT pour la tranche ferme et 18 150 € HT pour la tranche optionnelle, avec le groupement solidaire entre la société « EQUALITYS-NOUVELLES MARGES » (mandataire) et la société « KEPOS » qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6,

### **Décide**

- **De signer** le marché public relatif à la mission d'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'une ou plusieurs légumeries-conserveries sur le territoire avec la société EQUALITYS (mandataire du groupement constitué avec la société KEPOS) dont le siège social est situé au 75 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS pour un montant de 31 200 € HT soit 37 400 € TTC, dont 13 050 € HT pour la tranche ferme et 18 150 € HT pour la tranche optionnelle,
- **De dire** que la tranche ferme du marché débutera à compter de sa notification pour une durée de 3 mois et que la tranche optionnelle pourra être affermée dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la tranche ferme, le marché ne pouvant excéder la durée globale de 13 mois pour les deux tranches,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 617, LdC n°81431,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**